

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 22 mai 2024 à 20H30

Le 22 mai 2024,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 13 mai 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, M Jean PUYHARDY, M Patrick BOHERS.

Pouvoirs : Mme Christelle LEONARD a donné procuration à Mme Maria DECOUTY.

Absents : M. André CLARISSE.

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Patrick BOHERS est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Désignation des jurés 2024.
- Révision des loyers.
- Point sur les travaux bâtiment communal.
- Emprunt conseil départemental.
- Composition du bureau de vote pour les élections européennes.
- Point sur l'antenne mobile.
- Tour du Limousin.
- Point sur le bulletin municipal 2024.
- Projets 2024-2025.
- Point projet éclairage public.
- Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.
- Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage bâtiment mairie.
- Point sur l'isolation des bâtiments.
- Reliure des registres d'état civil.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

Désignation des jurés 2024.

Comme tous les ans, la commune doit désigner 3 personnes pour les jurés. Monsieur le Maire présente au conseil municipal 3 listes de 3 personnes tirées au sort sur la liste électoral.

Le conseil décide de choisir la première liste où figure : Mrs CHAMOULAUD, BOULESTEIX Pascal et LINET.

Révision des loyers.

Comme tous les ans, une révision des loyers doit être effectuée au mois de juillet. Cette année l'indice de référence à appliquer est une augmentation de 3,5 %. Monsieur le Maire propose au conseil municipal 2 simulations : une avec un taux d'augmentation de 3,5 % et une autre avec un taux d'augmentation de 2 %. A l'unanimité, le conseil adopte une augmentation de 2 % des loyers au 1^{er} juillet 2024.

Point sur les travaux bâtiment communal.

Suite à la chute de l'arbre sur le bâtiment communal, monsieur le Maire présente le rapport de l'expert qu'a fait parvenir Groupama. Le montant du remboursement s'élève à 6153,00 €. Les travaux de peinture seront effectué par Mr Lionel GAUTHIER et ceux du bardage du bâtiment par la société Barconnière.

- **Emprunt**

Le conseil départemental, comme les années précédentes, propose un emprunt de 5950 € à un taux de 2.10 % sur 10 ans.

Le conseil décide de bénéficier de cet emprunt pour le financement de la rénovation de l'éclairage public.

- **Composition du bureau de vote pour les élections européennes.**

Les membres du conseil forment la composition du bureau pour les élections européennes du 9 juin 2024.

- **Point sur l'antenne mobile.**

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu à une réunion à la Préfecture de Limoges pour l'installation sur la commune d'une antenne pour mobile multi opérateur. Le préfet a donné son accord. Des études vont être effectuées pour 2 possibilités : - soit l'antenne wimax implantée sur le chemin de la grue peut recevoir d'autres supports. – soit il faut trouver un terrain sur la commune qui soit bien adapté pour pouvoir desservir le Bourg.

- **Tour du Limousin.**

Le tour du Limousin passera sur la commune le vendredi 16 août et des commissaires seront nécessaires pour le bon déroulement de cette épreuve. L'organisation du tour du Limousin demande une subvention. Le conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention de 100 €.

- **Point sur le bulletin municipal.**

La rédaction du bulletin n'est pas tout à fait finie.

- **Projets 2024-2025.**

Le conseil municipal liste les différents projets :

- Faire une étude pour faire un appartement au 1^{er} étage de la mairie.
- Acheter la licence IV du Bar de la Source.
- Acheter des armoires ignifugées et sécurisées pour mettre les archives.
- Faire une étude pour la climatisation de la mairie.
- Faire une étude pour finir les allées dans le cimetière.

- **Point projet éclairage public.**

Pas de réponse, pour l'instant, aux demandes de subvention.

- **Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.**

Mr Thomas a informé la mairie que les travaux devraient commencer prochainement.

- **Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage de la mairie.**

Aucunes nouvelles de la société MR bâtiment.

- **Point sur l'isolation des bâtiments.**

Les demandes de paiement des subventions ont été faites.

- **Reliure des registres.**

La société Fabrègue nous a transmis les devis pour la rénovation d'un registre (727.20 €) et la conception d'un nouveau de registre (187.20 €). Monsieur le Maire indique qu'il a accepté ces devis.

- **Questions diverses.**

- Foin : Mr Jean VAN DER VELDEN a demandé le foin des différents terrains. Cette demande lui est accordée.
- Marché festif : une réunion devra être planifiée pour faire un point sur les exposants et l'organisation
- Projet éolien : la société APAL mw a demandé des devis pour l'installation de ballons de mesure.
- Mr Pascal MERIGUET signale qu'un chêne crève à la source donc voir pour le couper cet hiver.

- Résumé des réunions et des commissions.

• Croix Rouge animation vivre à la maison : Mme Marylène GAUTHIER a été à la réunion à Rochechouart.

Fin de la séance à 22h40.

**Le secrétaire,
Patrick BOHERS.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

